

Règlement Intérieur du

4^e Festival International d'Échecs

La Plagne – Juillet 2024

Article 1 : Organisation

Le 4^e Festival International d'Échecs de La Plagne est organisé par le Club d'Échecs du Bassin Annemassien, représenté par son président, Jocelyn VIEULES.

Il se déroulera **du 6 au 12 juillet 2024** dans la résidence Hôtelière Sun Valley (Groupe DVM), 73210 La Plagne Soleil

Le Festival est composé de trois tournois distincts :

- **Le Tournoi des Maîtres**, réservé aux joueurs ayant un Elo supérieur ou égal à 1950.
- **Le Tournoi Accession**, réservé aux joueurs ayant un Elo compris entre 1650 et 2000.
- **Le Tournoi Amateur**, réservé aux joueurs ayant un Elo inférieur ou égal à 1700 ou non classé.

Aucune dérogation ne sera accordée pour les joueurs ayant un Elo en dessous des barres annoncées ci-dessus pour les tournois Maîtres et Accession, **sauf pour les joueurs titrés** qui pourront participer au tournoi Maîtres même avec un classement inférieur à 1950.

Article 2 : Homologation et appariements

Ce Festival, homologué par la Fédération Française des Échecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E.), se joue en **9 rondes** pour tous les tournois.

Les appariements informatisés (programme P.A.P.I. conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse (C04.3)**.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 93^e congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) et entrées en application au 1^{er} janvier 2023.

Les parties seront comptabilisées au classement Elo FIDE d'août 2024.

Article 3 : Cadence des 3 Tournois

- Maîtres : 1h30/40 coups puis 30 min. + 30 sec/coup durant toute la partie.
- Accession : 1h30/40 coups puis 30 min. + 30 sec/coup durant toute la partie.
- Amateurs : 1h30 + 30 sec/coup (pas d'ajout au 40^e coup pour ce tournoi).

La notation est obligatoire durant toute la partie.

Article 4 : Inscription

L'inscription en ligne est fortement conseillée car elle permet de gagner du temps pour l'appariement de la ronde 1. **Néanmoins seul le pointage et le paiement de l'inscription la rend définitive. Ne seront appariés à la première ronde que les joueurs ayant pointés et donc réglé leur inscription.**

Le pointage est possible le samedi 6 juillet :

- **Sur place, de 10h00 à 16h00**
- **Par internet, de 8h00 à 16h30, pour les joueurs qui ont réglé leur inscription et sont à jour de leur licence. La procédure à suivre est donnée dans le courriel de confirmation d'inscription.**

Pour s'inscrire, il faut, soit être affilié à la fédération française des échecs (licence A pour les joueurs sous code FRA), soit être affilié à une autre fédération reconnue par la FIDE, et posséder un id FIDE actif

Si tel n'est pas le cas une licence pourra être prise sur place sous code FRA.

Les droits d'inscription sont consultables sur le site web dédié au festival :

<https://www.echecs-laplagnesoleil.com>

Article 5 : Horaires des Rondes

Pointage	samedi 6 juillet de 10h à 16h00
Cérémonie d'ouverture	samedi 6 juillet à 16h30
Ronde 1	samedi 6 juillet à 17h00
Ronde 2	dimanche 7 juillet à 15h30
Ronde 3	lundi 8 juillet à 9h30
Ronde 4	lundi 8 juillet à 15h30
Ronde 5	mardi 9 juillet à 15h30
Ronde 6	mercredi 10 juillet à 9h30
Ronde 7	mercredi 10 juillet à 15h30
Ronde 8	jeudi 11 juillet à 15h30
Ronde 9	vendredi 12 juillet à 9h30
Remise des prix	vendredi 12 juillet à 17h00
Soirée de clôture du Festival	vendredi 12 juillet à 19h00

En fonction de la fin des rondes 3 et 6 et pour ne pas trop retarder le début des rondes 4 et 7, des ajournements pourront être envisagés.

Article 6 : Classement et départages :

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles), le Buchholz intégral puis la performance.

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.7 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023

Article 7 : Liste des prix :

Les prix sont non cumulables.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

Les prix sont attribués à la place, après départage des éventuels ex-æquo, sans partage de prix.

Tout joueur absent et non représenté à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Tournoi MAÎTRES		Tournoi ACCESSION		Tournoi AMATEURS	
1 ^{er}	3 000,00 €	1 ^{er}	1 000,00 €	1 ^{er}	500,00 €
2 ^e	2 300,00 €	2 ^e	800,00 €	2 ^e	350,00 €
3 ^e	1 700,00 €	3 ^e	600,00 €	3 ^e	250,00 €
4 ^e	1 300,00 €	4 ^e	400,00 €	4 ^e	150,00 €
5 ^e	1 000,00 €	5 ^e	200,00 €	5 ^e	100,00 €
6 ^e	750,00 €	6 ^e	100,00 €	6 ^e	75,00 €
7 ^e	600,00 €	7 ^e	50,00 €	7 ^e	50,00 €
8 ^e	450,00 €				
9 ^e	400,00 €	1 ^{re} fille	100,00 €	1 ^{re} fille	75,00 €
10 ^e	375,00 €	2 ^e fille	75,00 €	2 ^e fille	50,00 €
11 ^e	350,00 €	3 ^e fille	50,00 €	3 ^e fille	25,00 €
12 ^e	325,00 €				

13 ^e	300,00 €	1 ^{er} vétéran	100,00 €	1 ^{er} vétéran	75,00 €
14 ^e	275,00 €	2 ^e vétéran	75,00 €	2 ^e vétéran	50,00 €
15 ^e	250,00 €	3 ^e vétéran	50,00 €	3 ^e vétéran	25,00 €
16 ^e	225,00 €				
17 ^e	200,00 €	1 ^{er} senior+	100,00 €	1 ^{er} senior+	75,00 €
18 ^e	175,00 €	2 ^e senior+	75,00 €	2 ^e senior+	50,00 €
19 ^e	150,00 €	3 ^e senior+	50,00 €	3 ^e senior+	25,00 €
20 ^e	125,00 €				
		1 ^{er} junior	100,00 €	1 ^{er} junior	75,00 €
1 ^{re} fille	125,00 €	2 ^e junior	75,00 €	2 ^e junior	50,00 €
2 ^e fille	100,00 €	3 ^e junior	50,00 €	3 ^e junior	25,00 €
3 ^e fille	75,00 €				
		1 ^{er} cadet	100,00 €	1 ^{er} cadet	75,00 €
1 ^{er} vétéran	125,00 €	2 ^e cadet	75,00 €	2 ^e cadet	50,00 €
2 ^e vétéran	100,00 €	3 ^e cadet	50,00 €	3 ^e cadet	25,00 €
3 ^e vétéran	75,00 €				
		1 ^{er} minime	100,00 €	1 ^{er} minime	75,00 €
1 ^{er} senior+	125,00 €	2 ^e minime	75,00 €	2 ^e minime	50,00 €
2 ^e senior+	100,00 €	3 ^e minime	50,00 €	3 ^e minime	25,00 €
3 ^e senior+	75,00 €				
		1 ^{er} minime	100,00 €	1 ^{er} minime	75,00 €
1 ^{er} jeune	125,00 €	2 ^e minime	75,00 €	2 ^e minime	50,00 €
2 ^e jeune	100,00 €	3 ^e minime	50,00 €	3 ^e minime	25,00 €
3 ^e jeune	75,00 €				
		1 ^{er} benjamin	100,00 €	1 ^{er} benjamin	75,00 €
1 ^{er} < 2300	125,00 €	2 ^e benjamin	75,00 €	2 ^e benjamin	50,00 €
2 ^e < 2300	100,00 €	3 ^e benjamin	50,00 €	3 ^e benjamin	25,00 €
3 ^e < 2300	75,00 €				
		1 ^{er} pupille	100,00 €	1 ^{er} pupille	75,00 €
1 ^{er} < 2100	125,00 €	2 ^e pupille	75,00 €	2 ^e pupille	50,00 €
2 ^e < 2100	100,00 €	3 ^e pupille	50,00 €	3 ^e pupille	25,00 €
3 ^e < 2100	75,00 €				
		1 ^{er} poussin	100,00 €	1 ^{er} poussin	75,00 €
		2 ^e poussin	75,00 €	2 ^e poussin	50,00 €
		3 ^e poussin	50,00 €	3 ^e poussin	25,00 €
		1 ^{er} petit-poussin	100,00 €	1 ^{er} petit-poussin	75,00 €
		2 ^e petit-poussin	75,00 €	2 ^e petit-poussin	50,00 €
		3 ^e petit-poussin	50,00 €	3 ^e petit-poussin	25,00 €
TOTAL Tournoi MAÎTRES 38 Prix 16 050 € + des coupes et des médailles		TOTAL Tournoi ACCESSION 37 Prix 5400 € + des coupes et des médailles		TOTAL Tournoi AMATEUR 37 Prix 2975 € + des coupes et des médailles	

Article 8 : Arbitrage

- Arbitre principal du tournoi MAÎTRES : Sylvain WLASSEWITCH (Arbitre FIDE)
- Arbitre principal du tournoi ACCESSION : Dominique RUHLMANN (Arbitre International)
- Arbitre principal du tournoi AMATEURS : Sylvain WLASSEWITCH (Arbitre FIDE)
- Arbitres adjoints qui peuvent intervenir sur les 3 tournois :
 - o Olivier MINAUD (Arbitre FIDE)
 - o Michel SYLVESTRE-BARON (Arbitre Fédéral Open 2)
 - o Gilles HORN (Arbitre Fédéral Open 1).
 - o Dimitri TRAVAILLOUX (Arbitre Fédéral Open 1).

Article 9 : Charte du joueur d'échecs et nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte du joueur d'Échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Un résultat nul par accord mutuel n'est pas autorisé avant le 30e coup.

Toute autre situation de partie nulle, qui se produit avant le 30^e coup, devra être constatée par l'arbitre.

Le non respect de cette disposition pourra être sanctionné par une double défaite 0 - 0

Article 10 : Le Bye

Un joueur peut prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point).

Cette possibilité ne sera pas accordée à un joueur/une joueuse qui bénéficie de conditions ou qui bénéficie d'une inscription gratuite à un des opens.

Il doit absolument prévenir l'arbitre de son tournoi **AVANT** la fin de la ronde précédente.

Chaque joueur est limité à 1 « Bye » **maximum** pendant le tournoi, et avec **impossibilité de le faire dans les trois dernières rondes.**

Article 11 : Comportement des joueurs

Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi, dans la salle d'analyse et plus généralement dans l'ensemble de l'établissement.

Il est interdit d'analyser ou de blitzter dans la salle du tournoi.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction Juridique de la D.N.A. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pendant la partie, mais uniquement avec la permission de l'arbitre, il est possible à un joueur de quitter le lieu de la compétition et au joueur au trait d'être autorisé à quitter la zone de jeu.

Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie.

Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

L'attitude doit être convenable et la tenue correcte.

Il est rappelé qu'un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon dans une partie en cours.

Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu.

Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre.

Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre. Un joueur peut également déposer son appareil éteint, sous sa responsabilité, dans la consigne prévue à cet effet.

L'arbitre peut demander au joueur ou à la joueuse de vider le contenu des poches de ses vêtements et de ses sacs. Si le joueur / la joueuse refuse de coopérer, l'arbitre donnera une sanction en accord avec l'article 12.9 des Règles de compétition.

Article 12 : Commission d'appel

Une commission d'appel de 5 membres pourra être constituée si besoin.

Une personne impliquée directement ou indirectement dans le litige en cours ne peut pas siéger dans la commission d'appel : par exemple, une personne du même club, un arbitre du tournoi concerné, un joueur qui a déjà été apparié contre un joueur impliqué dans le litige...

Composition de la commission d'appel :

- 1 représentant de l'organisateur : Jocelyn VIEULES ou Hilal ALLAM.
- 2 représentants des arbitres parmi les arbitres du festival (voir article 8).
- 2 représentants des joueurs à désigner au cas par cas.

Face à une décision de l'arbitre, au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oralement dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de cette partie rédiger son rapport de plainte et l'adresser aussitôt à l'arbitre qui la fera suivre à la Commission d'appel qui statuera.

Article 13 : Fin de partie

A l'issue de la partie, les deux joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule **puis quitter la salle de jeu**. Le vainqueur (ou l'un des joueurs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table de marque.

Article 14 : Retard

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de **30 minutes** de retard après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement. Si le motif du retard n'est pas clairement justifié auprès de l'arbitre, cela entraîne l'exclusion du tournoi.

Article 15 : publication sur le site du festival

Par son inscription au Festival d'Échecs de La Plagne, **le joueur adulte ou les représentants légaux d'un joueur mineur** donnent autorisation à l'organisateur de publier sur le site internet (<https://www.echecs-laplagnesoleil.com>) ou d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la manifestation.

Article 16 : Éventuelles mesures sanitaires

Sous peine de sanctions telles que définies dans l'article 12.9 des règles du jeu, les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement, la charte du joueur d'Échecs ainsi que les mesures sanitaires qui seront en vigueur durant la période du Festival et qui feront l'objet d'un affichage spécifique.

L'arbitre principal
Sylvain WLASSEWITCH

L'Organisateur
Jocelyn VIEULES